

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

RÉPARTITION RÉGIONALE
DE LA RESSOURCE
CONSACRÉE AU
DÉVELOPPEMENT DE
L'APPRENTISSAGE



PROGRAMME 787

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA RESSOURCE CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Présentation des crédits	6
Justification au premier euro	8

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bruno LUCAS

Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Responsable du programme n° 787 : Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

Dans le cadre du programme de rénovation de notre modèle social, le Gouvernement a décidé de développer le recours à l'apprentissage au bénéfice des jeunes, des entreprises, des territoires et du développement économique.

L'année 2019 a principalement été consacrée à la production de textes normatifs que sont venus parachever la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et ses décrets d'application, traduction juridique de la majorité des propositions issues de la concertation et figurant dans le rapport pour le développement de l'apprentissage établi par Madame Sylvie Brunet, présidente de la concertation. La transformation de l'apprentissage sera complète en 2020.

Ainsi, la loi met en place un système de formation par alternance plus efficient et transparent, qui vise à favoriser la réussite éducative et professionnelle des jeunes tout en répondant aux besoins de compétences des entreprises.

Pour les jeunes, les mesures prévues dans la loi tendent à construire un statut de l'apprenti plus attractif et à valoriser l'apprentissage en levant des obstacles qui peuvent aujourd'hui priver de jeunes des formations adaptées à leurs besoins :

- l'apprentissage sera ouvert aux jeunes jusqu'à vingt-neuf ans révolus ;
- une aide financière sera octroyée aux jeunes d'au moins 18 ans en apprentissage pour faciliter le passage du permis de conduire ;
- les jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage mais ne disposent pas des connaissances et compétences requises auront accès à des « préparations à l'apprentissage », dispositif qui a été lancé en 2019 dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences ;
- les informations relatives au taux d'insertion dans l'emploi, taux de suites de parcours, après une formation par apprentissage seront améliorées et complétées pour donner de nouveaux outils aux jeunes et à leurs familles dans leur choix d'une orientation. L'accent sera également mis sur l'information des jeunes sur les métiers au collège et au lycée.

Pour les entreprises, la réforme vise à lever l'ensemble des freins au recrutement des apprentis :

- les formalités liées à l'embauche ont été fortement simplifiées, tout comme les aides avec l'unification des trois aides actuelles et d'un crédit d'impôt dans une aide unique aux employeurs d'apprentis à partir du 1er janvier 2019 ;
- les conditions d'exécution du contrat d'apprentissage ont été simplifiées et rapprochées des conditions d'exécution de droit commun afin de réduire la charge administrative des entreprises sur les contrats d'apprentissage, qu'il s'agisse des conditions d'âge des apprentis que de la durée du contrat ou encore des conditions de rupture du contrat ;
- chaque CFA peut adapter chaque année ses formations en fonction de la demande des entreprises, avec une garantie de financement pour chaque jeune formé.

La loi comprend également des dispositions relatives au contrat de professionnalisation avec la mise en place d'une expérimentation pour trois ans d'un contrat de professionnalisation pour acquérir des blocs de compétences définies entre l'employeur et l'opérateur de compétences.

Pour l'année 2019, les modalités de répartition des ressources en faveur de l'apprentissage sont restées celles appliquées depuis 2015.

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 787

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

Programme n° 787 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387
Total des AE prévues en LFI	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	1 384 542 387	1 384 542 387	
Total des AE consommées	1 384 542 387	1 384 542 387	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387
Total des CP prévus en LFI	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	1 384 542 387	1 384 542 387	
Total des CP consommés	1 384 542 387	1 384 542 387	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de	1 389 937 832	1 389 937 832	1 389 937 832

**Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de
l'apprentissage**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 787

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
l'apprentissage	1 389 937 832		1 389 937 832
Total des AE prévues en LFI	1 389 937 832	1 389 937 832	1 389 937 832
Total des AE consommées	1 389 937 832		1 389 937 832

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage	1 389 937 832 1 389 937 832	1 389 937 832	1 389 937 832 1 389 937 832
Total des CP prévus en LFI	1 389 937 832	1 389 937 832	1 389 937 832
Total des CP consommés	1 389 937 832		1 389 937 832

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387
Transferts aux collectivités territoriales	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387
Total hors FdC et AdP		1 384 542 387			1 384 542 387	
Total*	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387	1 389 937 832	1 384 542 387	1 384 542 387

* y.c. FdC et AdP

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

Programme n° 787 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage		1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387 1 384 542 387		1 384 542 387 1 384 542 387	1 384 542 387 1 384 542 387
Total des crédits prévus en LFI *		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387
Total des crédits consommés		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 384 542 387	1 384 542 387	0	1 384 542 387	1 384 542 387
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 384 542 387	1 384 542 387	0	1 384 542 387	1 384 542 387

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

Programme n° 787 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 1 384 542 387	CP ouverts en 2019 * (P1) 1 384 542 387
AE engagées en 2019 (E2) 1 384 542 387	CP consommés en 2019 (P2) 1 384 542 387
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 384 542 387

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2019 (E2) 1 384 542 387	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 384 542 387	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

Programme n° 787 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 03

Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387
Crédits de paiement		1 384 542 387	1 384 542 387		1 384 542 387	1 384 542 387

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387
Transferts aux collectivités territoriales	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387
Total	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387	1 384 542 387

En 2019, une dépense de 1 384,54 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement a été exécutée, ce qui est conforme aux montants inscrits en loi de finances. Le versement aux conseils régionaux a été complété par l'affectation d'une fraction du produit de la TICPE, à hauteur de 159,55 M€, pour atteindre le montant de la part fixe de la ressource régionale pour l'apprentissage fixé à 1 544,09 M€ par l'article L. 6241-2 du code du travail. Le versement auprès des conseils régionaux a fait l'objet d'un acte de gestion unique au mois de juillet 2019 selon la répartition prévue au même article :

Régions	Part fixe régionale 2019
	%
REGION GRAND EST	9,2%
REGION NOUVELLE AQUITAINE	9,4%
REGION AUVERGNE ET RHONE-ALPES	11,1%
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4,4%
REGION BRETAGNE	4,4%
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	4,2%
CORSE	0,5%
REGION ILE DE France	15,4%
REGION OCCITANIE	7,4%
REGION HAUTS DE France	8,7%
REGION NORMANDIE	5,5%
REGION PAYS DE LA LOIRE	6,4%
REGION PACA	6,8%
GADELOUPE	1,7%
GUYANE	0,4%
MARTINIQUE	1,8%
LA REUNION	2,7%
MAYOTTE	0,0%
TOTAL	100,0%

La part fixe garantit aux régions et collectivités concernées le maintien des ressources perçues, préalablement à la réforme du financement de l'apprentissage de 2014, au titre de :

- la contribution au développement de l'apprentissage, fusionnée depuis 2015 avec la taxe d'apprentissage ;
- la péréquation des disparités de la taxe d'apprentissage ;
- des contrats d'objectifs et de moyens 2011-2015 (la moyenne des enveloppes versées de 2011 à 2013 et les enveloppes plafond 2014 et 2015 inscrites dans le COM) ;
- la compensation au titre des compétences transférées en matière d'apprentissage.

La part dynamique de la ressource régionale pour l'apprentissage, définie à l'article L. 6241-2 du code du travail correspond au solde disponible, après versement de la part fixe de la ressource régionale. Elle est versée par le programme 790.